

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131219-2013\_A271-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2013  
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A271**

**OBJET : Emploi et formation - Centre de Formation des Apprentis - Restructuration et nouvelle localisation - Lancement des études de programmation**

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Helliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BERNARD Christine - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DUPERREY Lucien - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - LARNAUDIE Patricia - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_3\_02**

**CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013**

Rapporteur : Francis TAULAN  
Co-rapporteur : Sylvaine DI CARO

**Thématique : Développement économique et emploi – Emploi et formation**

**Objet : Centre de Formation des Apprentis - Restructuration et nouvelle localisation - Lancement des études de programmation**

**Décision du Conseil.**

Mes Chers Collègues,

Le Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix a considérablement évolué depuis sa création en 1979. Il convient aujourd'hui de le remettre à niveau et de poursuivre son développement en faveur des apprentis et des entreprises de notre territoire. C'est pourquoi, au terme d'études de faisabilité, il est vous est proposé une nouvelle localisation du centre de formation et le lancement des études de programmation de l'opération de construction d'un nouvel équipement.

**Exposé des motifs :**

Le CFA, créé en 1979 et initialement installé rue Sainte-Victoire à Aix-en-Provence a été reconstruit par la Ville d'Aix-en-Provence, rue du Château de l'Horloge au Jas de Bouffan pour être transféré à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) en 2004.

Le CFA du Pays d'Aix a fêté ses 30 ans d'existence en 2009.

Cet établissement a considérablement évolué depuis sa création en augmentant de manière conséquente les formations qu'il propose et en accueillant un nombre croissant d'apprentis.

En octobre 1979, 150 jeunes y étaient formés par 15 enseignants dans 5 métiers différents.

Aujourd'hui, 1 000 apprentis sous contrat avec 900 entreprises suivent les enseignements pratiques et professionnels pour 23 diplômes de niveau V et IV, dans 11 métiers. Le nombre d'agents comprenant la Direction, l'équipe administrative et l'intendance s'élève à 20. Le nombre d'enseignants est de 51. Les locaux actuels ont une superficie de 3 100 m<sup>2</sup> sur un terrain de 10 034 m<sup>2</sup>.

Le développement du CFA, depuis maintenant près de 10 ans, exige une réponse durable à l'exiguïté des locaux : bureaux, salles de classe, ateliers, salle des professeurs, vestiaires sanitaires... En effet, la réponse provisoire apportée dès 2005 par l'implantation de salles de cours dans des bâtiments modulaires ainsi que la construction d'un bâtiment de stockage pour les besoins des ateliers de mécanique automobile, s'avère aujourd'hui largement insuffisante. Pour l'heure, les locaux ne suffisent pas à satisfaire le déficit de surface dédié à l'enseignement. De plus, la fréquence d'utilisation de ces locaux accélère leur vieillissement malgré un entretien suivi et régulier et des aménagements intérieurs améliorant les conditions d'enseignement, notamment en dernier lieu, par l'informatisation de la quasi-totalité des salles de cours.

Le constat du fonctionnement du CFA, depuis son transfert en 2004 à la CPA, confirme que :

- chaque année, des demandes de formation sont refusées par le CFA par manque de places dans plus de la moitié des sections d'apprentissage en raison de la capacité d'accueil limitée : pâtisserie, boulangerie, cuisine, mécanique, carrosserie, fleuriste ;
- la totalité des ateliers spécialisés sont d'ores et déjà trop étroits pour l'apprentissage du nombre de jeunes inscrits en moyenne depuis 9 ans ;
- notre CFA ne peut élargir sa gamme de formation ni proposer de préparer de nouveaux diplômés pour les mêmes raisons. Cette situation est d'autant plus regrettable que la demande tant des apprentis que des entreprises ne cesse d'évoluer vers de plus hauts niveaux de qualification : BTS, BAC PRO, spécialisations... et vers la construction de parcours de formation tout au long de la vie ;

- la configuration de certains ateliers (notamment en mécanique, carrosserie et cuisine) nécessite une restructuration complète au regard des évolutions technologiques et réglementaires. De plus, le réseau électrique est de capacité insuffisante pour fournir l'énergie nécessaire aux ateliers de mécanique et métiers de bouche ;
- les locaux actuels ne permettent pas de mettre à disposition des apprentis :
  - ♦ une salle de repas pour le midi,
  - ♦ un préau pour s'abriter en cas d'intempéries,
  - ♦ de plus, le Conseil Régional PACA, qui est la tutelle, relève chaque année dans son audit l'absence d'un centre de documentation indispensable au travail personnel exigé de chaque apprenti et des équipes pédagogiques.
- les installations sanitaires sont également insuffisantes et non conformes à la réglementation,
- les apprentis les plus éloignés de leur domicile ne trouvent aucune offre de logement à proximité.

Au vu de ce constat, la CPA a réalisé des études de faisabilité relatives à un projet d'extension des locaux existants sur le site actuel

Il en résulte que pour répondre aux exigences de surface indispensables aux seules formations dispensées à ce jour au CFA, 2 700 m<sup>2</sup> supplémentaires sont nécessaires.

Ces études ont mis en évidence les fortes contraintes du site. En effet, pour répondre aux besoins, l'extension, implique également une restructuration lourde du bâti existant (4000 m<sup>2</sup>) avec la mise aux normes actuelles, (réglementation sismique, d'accessibilité, zone hydrogéomorphologique) techniquement compliquée et coûteuse. La création de nouvelles surfaces est par ailleurs limitée et n'atteindrait pas les 2700 m<sup>2</sup> nécessaires compte tenu des règles d'urbanismes imposant des hauteurs maximum ainsi que des retraits réduisant considérablement les surfaces constructibles sur la parcelle disponible, y compris en intégrant l'acquisition d'un foncier complémentaire au nord de l'établissement.

De plus, les travaux qui devraient être engagés sont d'une ampleur telle qu'ils sont incompatibles avec les périodes d'enseignement, c'est à dire de septembre à juin pour des raisons de sécurité et d'accès.

Dans l'hypothèse où la CPA aurait souhaité malgré tout engager cette opération d'un montant global estimé, hors acquisitions foncières, à environ 18,5 M€ TTC sur

le site actuel, la configuration des locaux et la totalité des surfaces créées n'auraient pas répondu au besoin des enseignements actuels et à leur nécessaire évolution dans un avenir très proche : aucune formation nouvelle avec notamment des qualifications supérieures attendues par le milieu économique n'aurait pu être envisagée.

En terme d'échéancier, la rénovation et restructuration in situ, compte tenu de la complexité de l'opération en matière de phasage et d'opérations « tiroirs » induites par la nécessité de maintenir l'activité pendant les travaux, ne permettrait une fin d'opération avant 2020 ou 2021.

C'est pourquoi, afin de réaliser la remise à niveau du CFA et de poursuivre son développement en faveur des apprentis et des entreprises de notre territoire, il est important de trouver un nouveau lieu d'implantation qui répondrait à la mission du CFA et faciliterait le transport et l'hébergement des apprentis dans des conditions adaptées à leurs faibles moyens financiers.

Le choix d'un nouveau site d'un terrain d'environ 2 hectares pourrait permettre :

- d'apporter une réponse adaptée et satisfaisante aux besoins et aux mises en conformité,
- la construction d'une extension immédiate ou à terme pour le développement de nouvelles filières de formations et l'augmentation de l'effectif d'accueil,
- le développement du restaurant d'apprentissage,
- la construction de bâtiments basse consommation (conformément à la RT2012) induisant des frais de fonctionnement réduits (gain d'énergie, de confort d'hiver et d'été, de consommations d'eau...)
- la construction d'aires de stationnement réglementaires en adéquation avec la demande pour l'enseignement mécanique et carrosserie,
- de ne pas impacter le fonctionnement du CFA actuel par cette opération, le déménagement d'un établissement à l'autre pouvant se dérouler lors de périodes de vacances,

Le coût d'opération d'une construction neuve correspondant aux 6 700 m<sup>2</sup> minimum nécessaires est estimé aujourd'hui à 16 500 000 €TTC.

La recherche d'un nouveau site amène aujourd'hui la CPA à s'intéresser à la localisation d'un nouveau CFA sur le site de Plan d'Aillane dans la zone d'activité des Milles à Aix-en-Provence, sur un terrain d'environ 2 hectares.

Ce dernier présente de nombreux atouts :

- il peut-être immédiatement utilisé par la CPA qui en est propriétaire,

- il est idéalement situé juste à côté du Pôle d'échanges qui sera opérationnel cette année,
- il sera desservi par le Bus à Haut Niveau de Service,
- il est situé en face du CFA du BTP et du Foyer des Jeunes travailleurs

Cette localisation permettra non seulement une synergie avec le CFA du BTP mais elle pourra également répondre aux problèmes de logement des apprentis. En outre, l'Association des propriétaires et des entreprises du pôle d'activités d'Aix-en-Provence (Les Milles) accueille très favorablement le projet à cet endroit.

A l'issue des recherches engagées, il apparaît qu'aucun autre terrain potentiellement constructible ne présente l'ensemble de ces avantages.

Le terrain d'implantation sur le site de Plan d'Aillane est situé aujourd'hui dans un zonage UEt du POS de la Ville d'Aix, destiné « *aux constructions de toute nature, installations et équipements techniques nécessaires au fonctionnement du pôle d'échanges, de ses services, des équipements techniques liés aux transports et du réseau de transport* ». Si le projet est retenu, le zonage du POS devra donc évoluer par le biais d'une modification à mettre en œuvre, démarche pouvant être compatible avec les délais d'études du projet.

Il conviendra également que cette nouvelle localisation du CFA soit prise en compte dans la définition du schéma d'aménagement de Plan d'Aillane pour laquelle la SPLA Pays d'Aix Territoires a été missionnée.

Enfin, une fois le nouvel équipement construit et le déménagement du centre de formation actuel effectué, le bâtiment et le foncier du Jas de Bouffan pourront être convertis pour d'autres utilisations.

Dans l'éventualité où la CPA déciderait de restructurer et de localiser en ce nouveau lieu le CFA, des études de programmation pourraient démarrer au début de l'année 2014, permettant une livraison du nouvel équipement à la rentrée 2018, selon donc un échéancier plus favorable qu'une opération de restructuration sur le site actuel du Jas de Bouffan.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

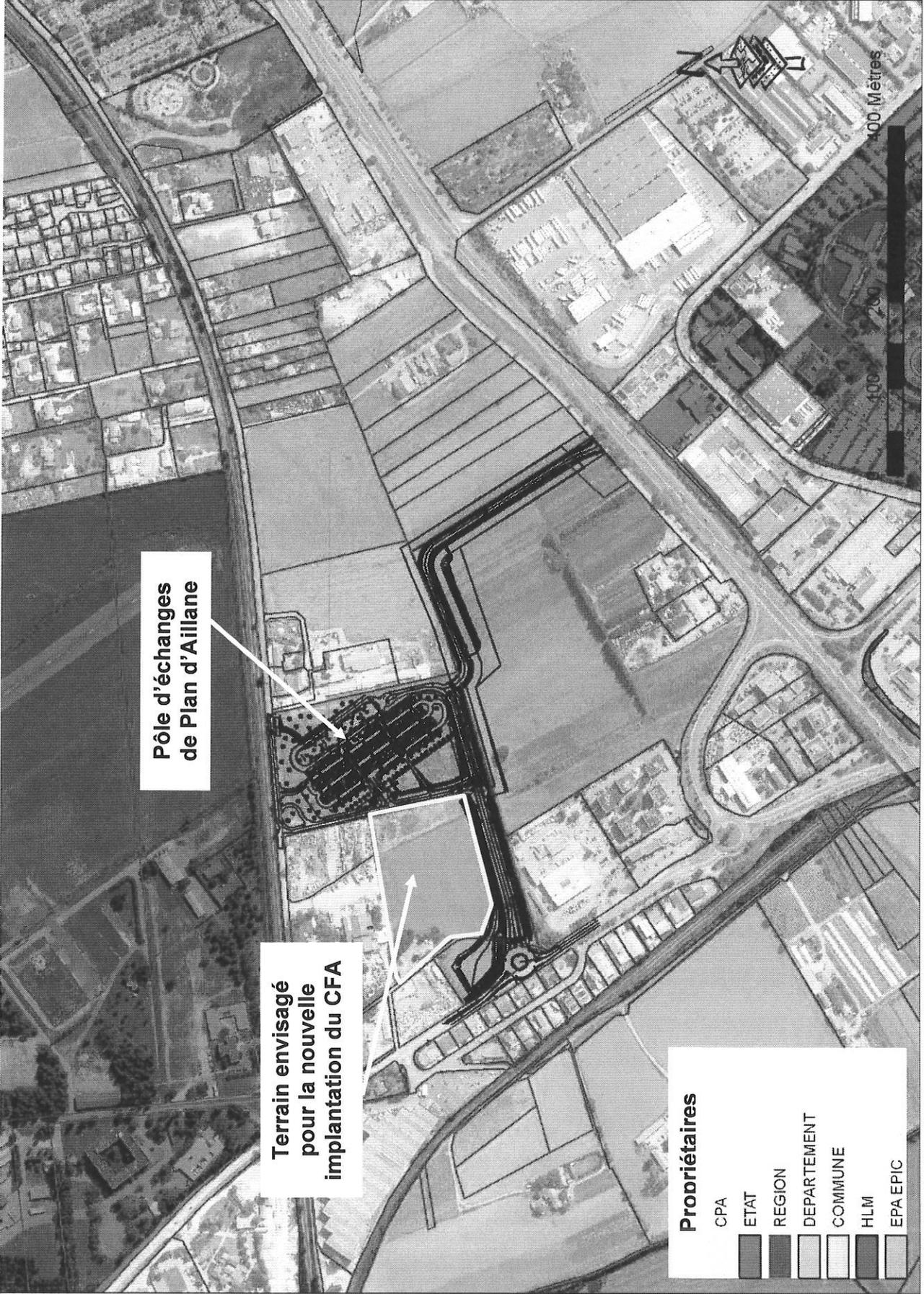
VU la délibération n°2003\_A054 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2003 transférant le centre de formation des apprentis à la Communauté du Pays d'Aix ;

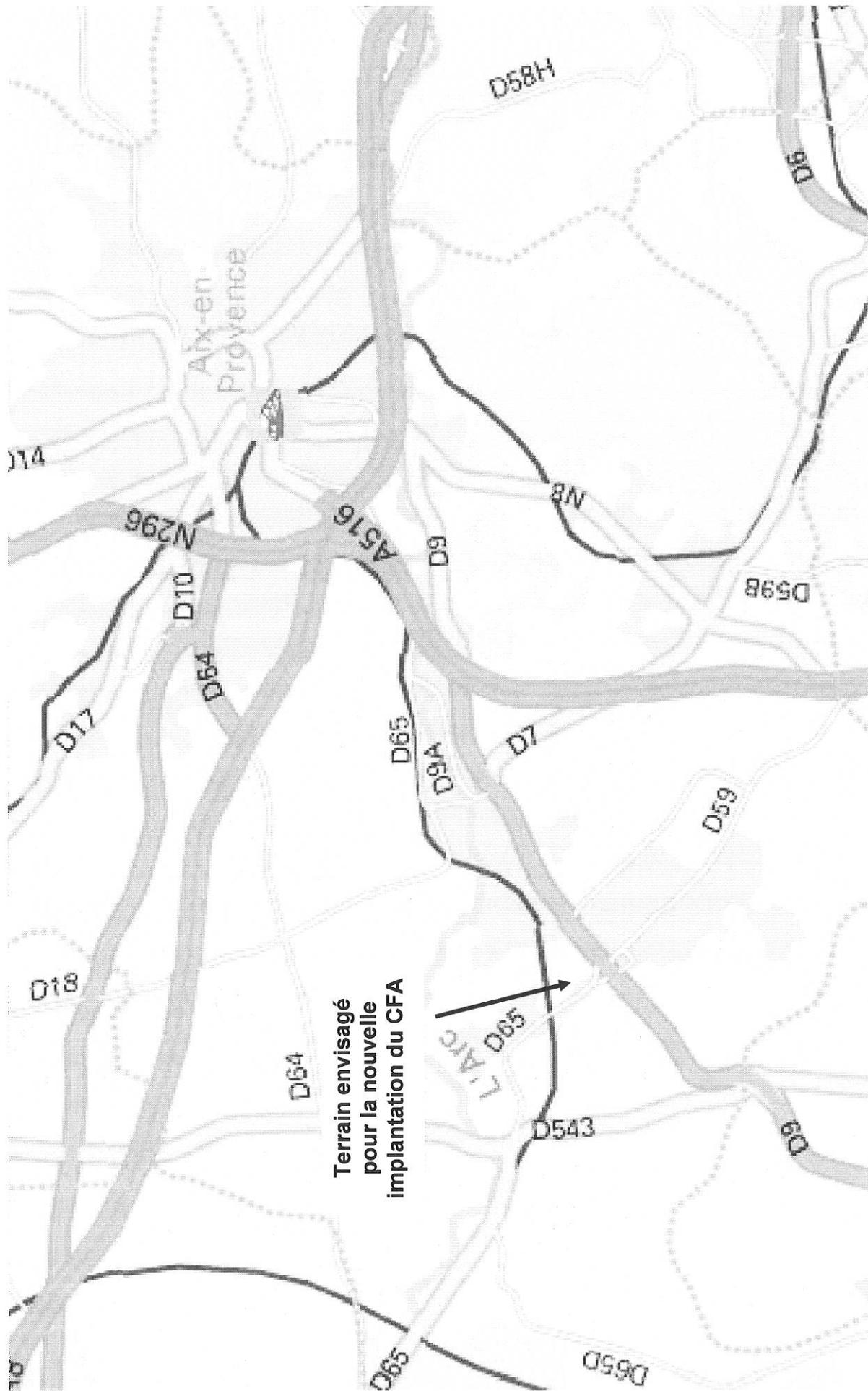
VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de restructuration avec extension du Centre de Formation des Apprentis de Pays d'Aix et sa construction sur un nouveau site ;
- **VALIDER** le choix du site de Plan d'Aillane pour la nouvelle localisation du Centre de Formation des Apprentis de Pays d'Aix ;
- **DECIDER** le lancement des études de Programmation de l'équipement.





Terrain envisagé  
pour la nouvelle  
implantation du CFA



L'ARC

**OBJET : Emploi et formation - Centre de Formation des Apprentis - Restructuration et nouvelle localisation - Lancement des études de programmation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



**23 DEC. 2013**